

P.W. - C.R.A.C. N° 121 (2019-2020) – Mardi 2 juin 2020

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ARRIVÉE DE LA 5G ET SES CONSÉQUENCES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'arrivée de la 5G et ses conséquences ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, j'ai déposé cette question sur l'implémentation de la 5G en question écrite il y a plusieurs semaines. Malheureusement sans réponse, elle arrive donc à l'ordre du jour, et j'ai le plaisir de m'adresser à vous.

Je resitue le cadre que vous connaissez. Fin mars, Proximus annonce son intention de déployer la 5G light dans 30 communes du pays. Un timing considéré par d'aucuns comme étrange. On pourrait y voir une volonté d'avancer rapidement dans un contexte compliqué, mais je ne veux évidemment pas faire de procès d'intention.

Bon nombre de citoyens nous interpellent, car ils sont inquiets de l'implémentation de la 5G et ils se posent des questions légitimes en matière d'effets sur la santé publique, sur l'environnement ou encore sur le respect des données privées.

Proximus a également indiqué dans la presse avoir communiqué ces changements aux communes le 13 mars. Pour rappel, le 13 mars était le premier jour de l'annonce de la fermeture des écoles. On peut donc imaginer que les responsables communaux avaient d'autres chats à fouetter. Parmi les communes que nous avons interrogées, certaines nous ont mentionné n'avoir jamais reçu d'informations à cet égard.

Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans les informations fournies par la presse qui sont parfois rassurantes et parfois moins, même si je sais que l'implémentation de la 5G se trouve bien dans notre DPR qui prévoit des éléments rassurants.

J'aurais donc aimé vous poser les questions suivantes. Certaines, par rapport à ma question initiale, ont déjà trouvé des réponses et donc, je les modifie.

Où en sont les études d'incidence sur les aspects environnementaux et sanitaires de la 5G ?

Y a-t-il des conclusions ?

La 5 G est-elle plus nocive pour la santé publique et l'environnement que 2, 3 et 4G ? J'aurais aimé votre avis.

En ce qui concerne la question relative au groupe d'experts, j'ai lu que le Gouvernement, il y a une dizaine ou une quinzaine de jours, a constitué ce groupe d'experts, donc il existe et je m'interrogeais sur le fait de ne pas y retrouver de représentants des communes via, par exemple, l'Union des villes et communes de Wallonie.

J'aurais aimé savoir si vous aviez eu des contacts, soit vous-même, soit via le Fédéral avec Proximus. Le cas échéant, y a-t-il des discussions en cours ?

Proximus bénéficie-t-il de toutes les autorisations pour poursuivre l'implémentation de la 5G light vers la 5G ? Qu'en est-il des communes dont notamment Charleroi, Fleurus, Aiseau-Presles, Châtelet,

Ottignies qui ont refusé en l'état l'implémentation de la 5 G light sur leur territoire ? Quelle est leur réelle marge de manœuvre ?

Enfin, un rapport du Parlement fédéral fait état de possibles piratages et cybercriminalité accrue via la 5G. Avez-vous connaissance de ces informations ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'ai conscience des interrogations environnementales et sanitaires liées au déploiement de la 5G, mises en exergue par plusieurs collectifs citoyens, de nombreuses communes, comme vous l'avez indiqué, ainsi que des professionnels de la santé.

Le lancement d'une 5G light par Proximus en pleine période de confinement était tout bonnement inapproprié, j'ai déjà eu l'occasion de le dire au sein du Parlement. Mon cabinet a également pris contact avec la société.

Le Gouvernement vient de convenir du fonctionnement et de la composition du groupe d'experts chargé de réaliser les évaluations préalables à tout déploiement de la 5G, dans l'esprit du principe de précaution qui anime la DPR.

La prochaine étape consiste à désigner précisément le nom de ces experts et à lancer leurs travaux.

Pour rappel, ce groupe comprendra un total de 12 membres, dont deux experts en santé, un expert en environnement-santé, un expert en biodiversité et un expert en énergie-climat ainsi que deux experts en sécurité des données personnelles et de la vie privée.

Leurs conclusions ne sont donc pas encore disponibles, mais sont prévues pour la fin de l'année et seront mises à disposition en toute transparence.

À la suite de l'émoi suscité par l'opération de Proximus, de nombreuses communes, quelle que soit leur majorité, ont demandé l'application du principe de précaution et un rôle accru des autorités locales dans le processus de décision.

Or, à ce jour, les antennes GSM sont considérées comme des établissements de classe 3. Il ne s'agit donc pas d'une demande de permis, mais d'une simple déclaration, limitant le rôle des communes.

Le Conseil d'administration de l'Union des villes et des communes de Wallonie a émis un avis demandant notamment que les antennes utilisées pour la 5G passent de la classe 3 à la classe 2, avec donc une réelle demande de permis.

J'y suis personnellement favorable, c'est d'ailleurs une des propositions que mon cabinet a mise sur la table lors des travaux avec le cabinet du ministre Borsus, en charge du numérique. Cette disposition permettrait de renforcer la marge de manœuvre des communes dans le déploiement des technologies mobiles.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Nous sommes, je pense, sur la même longueur d'onde. Le principe de précaution doit s'appliquer et cette manière de passer de classe 3 à classe 2 éventuellement pour renforcer le rôle des pouvoirs locaux me semble idéale. En tout cas, je soutiendrai cette piste.